



L'édition savante et la liberté d'accès

Historique

La production, la propagation et la préservation des connaissances sont fondamentales dans tous les domaines de la recherche. L'édition savante, sous forme d'articles de revues, de travaux de congrès et de monographies est un moyen principal de distribution des connaissances aux professeures et professeurs, aux chercheuses et chercheurs, aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et au public.

Malheureusement, l'édition savante vient d'entrer dans une période de crise. Alors que la prolifération de l'information sur la recherche a encouragé une augmentation rapide du nombre de revues savantes, la capacité des établissements universitaires d'acquérir des publications érudites a diminué. Le prix des abonnements a augmenté dramatiquement au cours des dernières années, portant de nombreuses revues hors de la portée de la majorité des bibliothèques universitaires sauf les plus importantes. Entre 1986 et 2006, le coût des revues a augmenté de 180 pour cent.¹

Par conséquent, l'Association of Research Libraries (ARL) estime qu'au cours des vingt dernières années, alors que le nombre de revues achetées par les bibliothèques membres a augmenté de 51 pour cent, les dépenses ont monté en flèche, augmentant de plus de 320 pour cent.² Le coût croissant des abonnements « de base » occasionne souvent un accès réduit à la documentation pour tous les chercheurs et chercheuses de tous les domaines.

En 2006-2007, le coût réuni des acquisitions des bibliothèques pour les universités et collèges canadiens s'élevait à plus d'un quart de milliard de dollars³; un niveau de dépenses insoutenable à la suite des compressions du gouvernement dans le financement de l'éducation postsecondaire. Ces compressions ont joué un rôle majeur dans la crise de l'édition savante en réduisant les budgets des acquisitions des bibliothèques universitaires.

Comme la majeure partie de la recherche publiée est financée par les deniers publics, par des agences subventionnaires du gouvernement, il est déraisonnable pour le public de payer une deuxième fois par le biais des frais d'utilisation, pour avoir accès à cette recherche. Les frais d'utilisation réduisent non seulement l'accès à l'information, ils augmentent les coûts et ralentissent la propagation des résultats de la recherche. Mises ensemble, ces circonstances empêchent les progrès de la recherche et compromettent l'innovation.

Lorsque les mémoires de recherche sont présentés pour publication, les droits d'auteur sont généralement transférés à l'éditeur de la revue plutôt que de demeurer avec les auteurs. Les coûts croissants des abonnements aux revues sont dus principalement aux éditeurs commerciaux qui misent sur la propriété de leur droit d'auteur pour augmenter les prix.

Domaines clés où des changements s'imposent

Régler la crise de l'édition savante nécessitera des changements importants au système existant. Les intervenantes et intervenants s'entendent pour dire que les solutions praticables doivent inclure un processus solide et rentable d'évaluation par les pairs et un système d'archivage fiable. En outre, les solutions potentielles doivent tromper le mythe voulant qu'il existe un lien entre le médium par lequel une revue est publiée, le prestige de la revue, et la qualité de ses articles.

Consortiums de groupes d'acheteurs

La formation d'un consortium d'achat canadien avait pour but de soulager la pression sur les budgets d'acquisitions des bibliothèques en permettant à ces dernières de déposer des sommes dans un fonds d'acquisition conjoint. Même si ce programme a aidé les bibliothèques universitaires à faire front à la situation, elle n'aborde pas le problème inhérent aux prix galopants des revues. Les consortiums d'acheteurs masquent les failles structurelles du système de publication actuel en utilisant les fonds publics pour subventionner les profits excessifs des éditeurs et des distributeurs de revues. Ces problèmes de structure se sont encore une fois révélés lorsqu'à l'automne 2009 l'Université de Toronto a commencé à imposer des frais aux étudiantes et étudiants de l'extérieur pour l'utilisation des archives des bibliothèques de recherche de l'université.

Le modèle de libre accès

Un modèle équitable de distribution des résultats de la recherche universitaire maximiserait l'accès tout en minimisant les coûts pour le public. Avec les nouvelles formes de publication en ligne, l'accès ouvert à l'information universitaire est maintenant possible, moyennant un coût minime.

Le « libre accès » se rapporte à une façon de rendre la lecture de la documentation accessible à toutes et à tous par Internet, et à son utilisation gratuite. Par exemple, le recours aux permis d'utilisation, aux référentiels de libre accès et aux distributeurs Creative Commons permet l'accès aux documents savants sans frais d'utilisation. Les distributeurs « libre accès » fournissent l'information qu'ils distribuent sans frais pour l'utilisatrice ou l'utilisateur final. Dans la plupart des cas, cette offre est réalisée par le truchement d'un site Web où les articles et d'autres œuvres sont enregistrés dans une base de données interrogeable à partir de laquelle les utilisatrices et utilisateurs peuvent lire et télécharger la documentation.

Les services d'accès sont subventionnés par des frais payés par la créatrice ou le créateur de l'œuvre ou par des subventions accordées par les gouvernements ou d'autres organisations. Bon nombre de chercheuses et de chercheurs universitaires ont choisi d'utiliser une partie de la subvention de recherche publique

qu'ils reçoivent pour payer les services qu'offrent les distributeurs et les éditeurs de libre accès. Plusieurs conseils subventionnaires de recherche ont commencé à accorder des fonds pour la publication d'articles dans ces référentiels en ligne de libre accès. Le Wellcome Trust (G.-B.), le National Institute of Health (É.-U.) et les Instituts de recherche en santé du Canada (Canada) ont introduit des initiatives similaires. Ces initiatives donnent lieu non seulement à une distribution plus large des articles de revue, mais à des niveaux considérablement plus élevés de citation.⁴ Alors que les utilisatrices et utilisateurs ont la possibilité d'accéder aux œuvres originales, de les copier et de les redistribuer, les créatrices et créateurs peuvent aussi exiger qu'elles leur soient attribuées et empêcher l'utilisation commerciale si elles et ils le désirent. La Harvard University Faculty of Arts and Science vient d'autoriser le libre accès à toute la recherche produite en son nom.

Cadres de réglementation souples sur les droits d'auteur

Les solutions de rechange à la loi actuelle sur le droit d'auteur ont été présentées par les créatrices et créateurs qui cherchent à faciliter la copie et la distribution de leurs œuvres par le truchement d'initiatives de libre accès. Ces solutions de rechange, qui élargissent le droit de copier et de distribuer les œuvres originales plutôt que de le limiter, se retrouvent collectivement sous la rubrique « Copyleft ».

Un permis d'utilisation Copyleft peut être rattaché à une œuvre si la créatrice ou le créateur veut en libérer certains ou tous les droits. Ce cadre est fondé sur la loi actuelle sur le droit d'auteur, mais formalise le processus voulant que les créatrices et créateurs puissent renoncer à certains de leurs droits ou à tous leurs droits sur leurs propres œuvres.

Un exemple de l'utilisation de Copyleft est le GNU General Public License (GNU-GPL) créé en vue de permettre la publication dans le domaine public de logiciels ne requérant pas de permis d'utilisation et d'un logiciel dont le code source est ouvert (Open Source). Les logiciels ayant un permis GNU-GPL peuvent être copiés, modifiés et redistribués librement, pourvu que l'utilisatrice ou l'utilisateur redistribue ce « nouveau » code ou le code modifié sous le même permis d'utilisation.

Les permis d'utilisation de Creative Commons sont un type souple de permis Copyleft ayant été développés pour permettre la distribution et la modification des œuvres protégées par le droit d'auteur. En rattachant un permis d'utilisation Creative Commons à leur œuvre, les auteurs et auteures ont la possibilité d'accorder aux utilisatrices et utilisateurs le droit de copier, de distribuer ou de modifier leurs œuvres sans en demander la permission. En ce qui concerne les œuvres numériques, la présence du logotype de Creative Commons (CC) permet à l'utilisatrice ou l'utilisateur d'accéder à un permis d'utilisation qui lui confère le droit d'utiliser l'œuvre.

Appui du libre accès

En 2004, le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) a adopté une politique soutenant le libre accès à la recherche subventionnée par le CRSH. Cependant, cette politique ne requérait pas que les résultats de la recherche subventionnée par le CRSH soient inscrits aux archives de libre accès.

Le 1er janvier 2008, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont mis en œuvre une nouvelle politique exigeant que toute la recherche financée par le conseil subventionnaire soit inscrite à une archive à libre accès dans les six mois suivant sa publication originale afin de s'assurer que les résultats de la recherche subventionnée par les fonds publics sont distribués le plus largement possible.

Par contre, le libre accès n'est toujours pas une priorité pour le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG).

Conclusion

Les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs ont réellement intérêt à reformer l'édition savante. En tant que participantes et participants à la communauté de la recherche, les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs requièrent l'accès aux publications érudites tant pour leurs recherches que pour la publication de leurs propres œuvres.

Finalement, une solution complète à la crise de l'édition savante nécessitera la collaboration du corps professoral, des bibliothécaires, de l'administration des universités, de la population étudiante et des maisons d'édition. Le libre accès est un modèle qui facilite la distribution et le partage de l'information en évitant les obstacles financiers ou légaux auxquels recourent les maisons d'édition de revues à but lucratif. Archives ouvertes (Open archives) a déjà été établi dans des douzaines

d'établissements d'éducation postsecondaire au Canada, dont à l'Université Dalhousie et à l'Université McMaster, et a publié des articles parmi les plus influents à être distribués de nos jours.

Pour de plus amples renseignements

Directory of Open Access Journals : www.doaj.org
Public Library of Science : www.plos.org
Politique sur l'accès aux résultats de la recherche des IRSC : www.cihr-irsc.gc.ca/e/32005.html
Politique du CRSH sur l'archivage des données de recherche : http://www.crsh.ca/web/apply/policies/edata_f.asp

Notes en fin de chapitre

1. Monograph and Serial Expenditures in ARL Libraries, 1986-2006*. www.arl.org/bm~doc/monser06.pdf
2. Monograph and Serial Expenditures in ARL Libraries, 1986-2006*. www.arl.org/bm~doc/monser06.pdf
3. Financial Statistics of Universities and Colleges 2006-2007. Association canadienne du personnel administratif universitaire.
4. Online or Invisible? Steve Lawrence. citeseer.ist.psu.edu/online-nature01/

